



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Octobre 2021

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Aurélie CALVEL, Elisa FIELD, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD, Claude TESSIER.
Absentes : Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Catherine RHIEL et Justine MARTINI qui a donné pouvoir à Anne BOULIN.
La séance commence à 20h. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout de trois points supplémentaire :

- Rapport d'activité de la CACPB ;
- Modification statuts de la CACPB ;
- Convention avec la CACPB sur la vérification des hydrants.

Adopté à l'Unanimité.

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 16 Juillet 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Adhésion au PNR des communes de Bussièrès et Saint Mars Vieux Maisons.

Monsieur le Maire fait état de la demande d'adhésion des 2 communes suscitées selon délibération des instances compétentes du 7 Septembre 2021.

Adopté à l'Unanimité.

3. Approbation rapport CLECT.

Monsieur Lucien Dubois donne lecture des faits marquants du rapport la CLECT et propose son adoption.

Adopté à l'Unanimité.

4. Règlement communal de voirie.

Monsieur pascal Carbuccia explique les principaux points visant à harmoniser le règlement au niveau intercommunal.

Adopté à l'Unanimité.

5. Convention relative au financement de renforcement, de l'extension et du renouvellement de réseau d'eau potable pour la défense contre l'incendie.

Monsieur le Maire donne lecture de convention de répartition du financement des points sus mentionnés avec la CACPB.

Adopté à l'Unanimité.

6. Pouvoir au Maire pour signature convention sur la vérification des Hydrants.

Monsieur le Maire demande pouvoir pour signature de la convention de vérification des hydrants.

Adopté à l'Unanimité.

7. Droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la CACPB du 27 février 2020 visant à déléguer son droit de préemption au bénéfice des communes.

Adopté à l'Unanimité.

8. Frais de déplacements des Agents titulaires et non titulaires.

Monsieur le Maire donne lecture des conditions et montant de remboursement des Agents communaux dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Adopté à l'Unanimité.

9. Rapport d'activité de la CACPB.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2020 de la CACPB.

Le Conseil prend acte à l'unanimité.

10. Modification des statuts de la CACPB.

Monsieur le Maire commente les modifications intervenues dans les statuts de la CACPB et demande au Conseil de se prononcer sur les nouveaux statuts.

Adopté à l'Unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Anne Boulín fait état d'oubli de ramassage des containers durant la période estivale et de dommages intervenus à des cartes électroniques suite à de probables surtensions du réseau.

Jean-François Bernicchia informe le Conseil de la fermeture d'une classe suite à un cas Covid.

Elisa Field mentionne les difficultés intervenues dans la cadre du transport des personnes âgées et demande que ce problème soit rapidement examiné par le CCAS.

Claude Tessier informe le Conseil que les travaux de la 3^{ème} tranche de ravalement d'église doivent commencer semaine 41.

Dominique Banchereau donne information sur les évènements prévus pour la fin d'année des enfants du RPI ainsi que sur la poursuite du plan de renouvellement et développement des guirlandes lumineuses.

Pascal Carbuccia demande aux élus de lui faire part des travaux souhaités et

souhaitables dans le cadre de l'élaboration du budget 2022.

Catherine Riehl fait état d'une rencontre informelle avec un lotisseur et de la tenue d'une commission urbanisme selon calendrier à définir.

Patrick Romanow informe le Conseil de la signature de l'acte d'acquisition du terrain rue Gambetta tel que délibéré en Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 11 Octobre à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 11 Octobre 2021

Le Maire,
P. ROMANOW



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Romanow'.

